



REGLEMENT DES ETUDES

Conservatoire à Rayonnement Communal

Le 06 février 2026



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Conservatoire à Rayonnement Communal de Goussainville

SOMMAIRE

1. **Introduction**
 - 1.1. Missions de l'établissement
 - 1.2. Références nationales : SNOP 2023 et charte de l'enseignement artistique
 - 1.3. Valeurs : inclusion, équité, excellence, citoyenneté
2. **Une pédagogie centrée sur le projet de l'élève**
 - 2.1. Individualisation des parcours
 - 2.2. Création, expression, autonomie
 - 2.3. Transversalité et ouverture artistique
 - 2.4. Citoyenneté et enjeux contemporains
3. **L'organisation des enseignements**
 - 3.1. Offre de formation : disciplines, esthétiques, départements
 - 3.2. Parcours proposés
 - Découverte
 - Diplômant (Cycles 1 à 3)
 - Personnalisé (non diplômant)
 - Parcours d'apprentissage collectif (PAC)
 - Parcours spécifiques et passerelles
 - 3.3. Modalités pédagogiques : cours, ateliers, projets
 - 3.4. Une formation ouverte, globale et évolutive
4. **La formation dans une approche par compétences**
 - 4.1. Compétences transversales et disciplinaires
 - 4.2. Repères par cycle
 - 4.3. Modules complémentaires et options
 - 4.4. Suivi pédagogique individualisé
5. **L'évaluation des apprentissages**
 - 5.1. Principes d'évaluation
 - 5.2. Évaluation continue formative
 - 5.3. Bilans semestriels
 - 5.4. Examens de fin de cycle (parcours diplômants)
 - 5.5. Suivi dans les parcours non diplômants
 - 5.6. Cas particuliers et aménagements
6. **La place des pratiques collectives et scéniques**
 - 6.1. Rôle pédagogique des pratiques collectives
 - 6.2. Restitutions et scènes pédagogiques
 - 6.3. École du spectateur
 - 6.4. Intégration dans les cursus
 - 6.5. Objectifs éducatifs des pratiques collectives
7. **Inclusion, diversité et égalité des chances**
 - 7.1. Publics accueillis et accessibilité
 - 7.2. Pédagogies différenciées
 - 7.3. Tarification solidaire et aides

- 7.4. Projets EAC et actions culturelles de proximité
- 7.5. Prévention, bienveillance et protection des élèves
- 8. **L’ancrage territorial et les partenariats**
 - 8.1. Participation à la vie culturelle locale
 - 8.2. Coopérations éducatives et sociales
 - 8.3. Ouverture aux réseaux professionnels
 - 8.4. Résidences d’artistes et projets partagés
- 9. **Suivi de la scolarité**
 - 9.1. Outils de suivi : carte, cahier, dossier
 - 9.2. Engagements réciproques
 - 9.3. Relations avec les familles
 - 9.4. Communication administrative
 - 9.5. Règlement des absences et retards

1. Introduction

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Goussainville est un établissement d’enseignement artistique spécialisé relevant des missions de service public. Il propose des formations dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Il

s'inscrit pleinement dans les orientations définies par le **Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) 2023**, qui affirme l'ambition d'un enseignement artistique exigeant, inclusif, ancré sur le territoire, et attentif aux projets des élèves.

Le conservatoire a pour vocation de :

- **Permettre l'épanouissement de chacun** par la pratique artistique,
- **Offrir un enseignement structuré et progressif**, accessible à tous les âges et tous les niveaux,
- **Accompagner les élèves dans leur projet artistique personnel**, qu'il soit amateur ou préprofessionnel,
- **Favoriser l'ouverture culturelle** et le développement de la sensibilité artistique,
- **S'inscrire dans une dynamique collective**, grâce à la pratique en groupe, la création et la diffusion.

Le règlement des études formalise le cadre pédagogique et les règles qui organisent la vie de l'établissement. Il vise à garantir l'égalité d'accès, la clarté des parcours, la qualité des enseignements, ainsi qu'une relation de confiance entre les élèves, les familles et l'équipe pédagogique.

2. Une pédagogie centrée sur le projet de l'élève

2.1 – Une formation fondée sur la singularité de chaque élève

Le conservatoire reconnaît la diversité des profils, des âges, des projets et des rythmes d'apprentissage. L'enseignement est organisé en **parcours modulables et évolutifs**, qui permettent d'adapter la formation au besoin de chacun : enfant, adolescent, adulte, débutant ou confirmé, amateur curieux ou futur professionnel.

Un **contrat pédagogique** est établi entre l'élève (et sa famille le cas échéant), l'enseignant référent et l'établissement. Il définit les objectifs de formation, les disciplines suivies, les engagements réciproques, ainsi que les modalités d'évaluation.

2.2 – Développer l'autonomie, la créativité, la transversalité

L'enseignement artistique ne se limite pas à la maîtrise technique : il valorise **l'expression, la création, l'interprétation et l'improvisation**. L'élève est invité à construire progressivement une autonomie artistique et critique, à s'engager dans des projets collectifs, à s'ouvrir à des esthétiques variées.

Les **projets interdisciplinaires** (musique et théâtre, danse et arts visuels, etc.) sont encouragés, tout comme les **rencontres avec les artistes**, les résidences, les projets participatifs ou les restitutions publiques. L'objectif est de former des élèves **capables de s'inscrire dans la vie culturelle de leur territoire, et, au-delà, dans celle du monde actuel (ou : de la société)**.

2.3 – Une formation ouverte sur les enjeux contemporains

Le conservatoire prend en compte les grands enjeux de société : inclusion, égalité des chances, développement durable, numérique, citoyenneté, culture de l'oralité, etc. Il favorise une pédagogie active, collaborative et ancrée dans le réel.

Les parcours sont pensés pour **renforcer le lien entre l'élève, la ville et la société**, par des actions dans les écoles, les quartiers, les lieux culturels, les établissements de soin ou de solidarité.

3. L'organisation des enseignements

3.1 – Une offre de formation pluridisciplinaire

Le conservatoire propose un enseignement artistique dans quatre domaines :

- **Musique** (classique, contemporaine, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques du monde)
- **Danse** (classique, contemporaine, hip-hop),
- **Théâtre** (jeu théâtral, clown, masque, marionnette, mime prosodie),
- **Arts plastiques** (dessin, peinture, scénographie).

Les enseignements sont organisés par **départements pédagogiques inscrits dans 4 pôles d'enseignements**, regroupant de manière cohérente les disciplines et coordonnés par des enseignants référents. Cette structuration favorise le travail d'équipe, la transversalité et le développement de projets communs.

3.2 – Parcours de formation

L'enseignement est structuré en plusieurs **parcours adaptés aux profils et projets des élèves** :

3.2.1 – Parcours Découverte

- Destiné aux enfants (à partir de 4 ans), adolescents et adultes souhaitant explorer une pratique artistique.
- Approche ludique et sensorielle : éveil, initiation, découverte des instruments et des pratiques corporelles.
- Durée indicative : 1 à 3 ans selon les disciplines.

3.2.2 – Parcours Initial Diplômant

- Cursus structuré en **trois cycles** progressifs (Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3).
- Acquisition progressive de compétences individuelles, collectives et culturelles.
- Validation par des **évaluations continues** et des **examens de fin de cycle**.
- Obtention des diplômes : **Certificat d'Études Musicales (CEM)**, **Chorégraphiques (CEC)**, **Théâtrales (CET)** ou attestation d'études en arts plastiques.

3.2.3 – Parcours Personnalisé (non diplômant)

- Destiné aux adolescents (à partir de 15 ans) et adultes recherchant une pratique artistique assouplie.
- Cursus contractualisé sur objectifs personnels, avec un suivi pédagogique régulier.
- Participation à la vie collective du conservatoire requise.

3.2.4 – Parcours d'Apprentissage Collectif (PAC)

- Apprentissage en groupe, dès les premiers pas artistiques.
- Accès facilité sans exigence technique préalable, dans une dynamique conviviale.
- Possibilité d'intégrer ultérieurement un parcours diplômant après évaluation.

3.2.5 – Parcours passerelle / projets spécifiques

- Dispositifs d'accueil spécifique : publics scolaires, amateurs en reconversion, élèves en situation de handicap, publics éloignés de l'offre culturelle.
- Projets de courte durée ou passerelles vers d'autres établissements ou formations artistiques.

3.3 – Modalités d'enseignement

Chaque parcours combine différentes modalités pédagogiques :

- **Cours individuels** et/ou **cours collectifs**,
- **Pratiques collectives** (orchestres, ensembles, chœurs, ateliers chorégraphiques ou théâtraux, projets d'arts plastiques collaboratifs),
- **Actions culturelles et scènes pédagogiques** (auditions, spectacles, expositions),
- **Stages, ateliers, master classes** avec des artistes invités.

L'enseignement vise à équilibrer :

- La **maîtrise technique et artistique**,
- La **créativité et l'expression personnelle**,
- L'**autonomie progressive dans la pratique**.

3.4 – Un enseignement global et ouvert

Le conservatoire articule les pratiques individuelles, collectives et culturelles afin d'assurer une formation complète. Il valorise :

- La **culture générale artistique** (histoire des arts, esthétique, analyse),
- Le **développement de l'oreille et du corps en mouvement**,
- L'**écoute mutuelle et le travail en groupe**,
- La **participation active aux projets du conservatoire et du territoire**.

• 4. La formation dans une approche par compétences

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2023 place au cœur de l'enseignement artistique spécialisé une **approche par compétences**, fondée sur l'idée que la formation ne consiste pas seulement à accumuler des connaissances, mais à construire des **savoir-faire transférables, durables, contextualisés**. Cette approche permet d'accompagner chaque élève vers une **pratique artistique autonome**, consciente et sensible, adaptée à son projet personnel.

4.1 – Compétences transversales et disciplinaires

La formation proposée au conservatoire vise l'acquisition progressive de **compétences artistiques, culturelles et humaines**. Ces compétences sont organisées en deux grands domaines :

Compétences transversales (communes à toutes les disciplines) :

- S'engager dans une pratique régulière, autonome et curieuse ;
- Participer à un projet artistique collectif ;
- Mobiliser l'écoute, l'observation, la mémoire, l'analyse et la concentration ;
- S'exprimer avec sensibilité, créativité et maîtrise de soi ;
- Situer sa pratique dans un contexte culturel, historique et social.

Compétences disciplinaires spécifiques :

Chaque département (musique, danse, théâtre, arts plastiques) définit des **attendus de compétences** par cycle, en cohérence avec les orientations nationales :

- Pour la musique : maîtrise de l'instrument ou de la voix, lecture et écriture musicale, écoute, improvisation, interprétation, création ;
- Pour la danse : conscience corporelle et rapport à l'espace, vocabulaire technique, musicalité du geste, créativité (improvisation, composition) ;
- Pour le théâtre : diction, interprétation, présence scénique, compréhension des textes, improvisation, rapport au public ;
- Pour les arts plastiques : techniques graphiques, couleurs, volumes, démarche de création, culture de l'image, présentation d'un projet.

4.2 – Repères de progression par cycle

L'approche par compétences se décline selon les **trois cycles d'apprentissage** :

- **Cycle 1** : découvrir, expérimenter, acquérir les fondamentaux techniques et expressifs. Construire des repères culturels.
- **Cycle 2** : approfondir, diversifier, développer une autonomie dans les pratiques. Poursuivre les repères culturels
- **Cycle 3** : affirmer un projet personnel, s'inscrire dans des démarches de création ou de transmission, pratiquer de manière responsable et ouverte. Approfondir les repères culturels

Chaque cycle est jalonné par des **objectifs d'apprentissage** et des **critères d'évaluation clairs**, partagés avec les élèves et leurs familles.

4.3 – Modules, options et parcours enrichis

Pour enrichir leur formation, les élèves peuvent suivre des **modules complémentaires**, en lien avec leur projet :

- Pratique d'un second instrument ou d'une deuxième discipline ;
- Atelier de création, improvisation, composition, MAO ;
- Projet interdisciplinaire (musique & théâtre, danse & arts visuels...) ;
- Approche culturelle ou théorique (analyse, histoire des arts, esthétique...).

Ces modules permettent à chaque élève de **personnaliser son parcours** et de développer une vision artistique élargie.

4.4 – Suivi des acquis et évaluation

L'évaluation dans une approche par compétences repose sur :

- Une **évaluation continue formative** incluant la co-évaluation et l'auto-évaluation, bilans partagés, carnet de suivi ;:: retours réguliers en cours, bilans partagés, carnet de suivi ;
- Des **bilans pédagogiques semestriels** : synthèse des compétences acquises, points de vigilance, pistes de travail ;
- Des **épreuves de fin de cycle** (pour les parcours diplômants), intégrant la prise en compte de l'ensemble du parcours de l'élève.

Cette logique favorise une **évaluation positive, constructive, centrée sur les progrès**, et sur le savoir-être, et non uniquement sur la performance ponctuelle. et non uniquement sur la performance ponctuelle.

5. L'évaluation des apprentissages

L'évaluation au sein du conservatoire de Goussainville s'inscrit dans une démarche **constructive, bienveillante et participative**, visant à valoriser les acquis des élèves, à renforcer leur motivation et à les aider à se projeter dans leur parcours artistique.

Elle prend en compte l'ensemble des dimensions de l'apprentissage artistique : technique, expressive, collective, réflexive et culturelle. Elle s'effectue dans un **dialogue régulier entre l'élève, ses enseignants et la famille** (pour les mineurs), dans le respect du rythme et du projet de chacun.

5.1 – Les principes de l'évaluation

L'évaluation poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner l'élève dans la **prise de conscience de ses acquis** ;
- Soutenir la **motivation et la persévérance** dans la durée ;
- Permettre une **adaptation du parcours** si nécessaire (passerelle, réorientation, changement de discipline...) ;

- Valider les **étapes de formation** dans le cadre du cursus diplômant.

Elle repose sur trois grands types de dispositifs complémentaires :

- L'**évaluation continue formative** ;
- Le **bilan pédagogique semestriel** ;
- L'**évaluation certificative de fin de cycle** (pour les parcours diplômants).

5.2 – L'évaluation continue

Tout au long de l'année, les enseignants évaluent les progrès de l'élève en situation de travail :

- Acquisition de compétences techniques, expressives et culturelles ;
- Implication dans la pratique collective ;
- Qualité du travail personnel et régularité ;
- Autonomie, esprit critique et capacité à s'autoévaluer.

Cette évaluation prend appui sur un **suivi individualisé**, formalisé dans un **cahier de liaison** et un **dossier pédagogique** qui permettent de retracer les étapes du parcours de l'élève.

5.3 – Les bilans pédagogiques semestriels

Deux fois par an, un **bilan pédagogique** est transmis à l'élève et à sa famille. Il rassemble :

- Les appréciations des enseignants référents tenant compte de l'implication et du comportement de l'élève ;
- Une évaluation des compétences acquises (le cas échéant avec des grilles repères par cycle) ;
- Les recommandations pour progresser et atteindre les objectifs fixés ;
- Une synthèse des activités réalisées (cours, ateliers, auditions, spectacles, stages...).

En musique, une **note chiffrée** peut être attribuée pour la formation musicale, accompagnée d'un commentaire détaillé.

5.4 – Les examens de fin de cycle (parcours diplômants)

Les **examens certificatifs** permettent de valider la fin de chaque cycle (1, 2 ou 3) dans le cadre du parcours diplômant. Ils prennent en compte l'ensemble du parcours de l'élève.

Modalités :

- Évaluation par un **jury** composé d'enseignants internes et, si possible, d'un intervenant extérieur à l'établissement ;
- **Programme présenté par l'élève**, préparé avec son professeur référent ;
- Prise en compte du **dossier pédagogique**, de la participation aux pratiques collectives et de l'engagement dans les projets du conservatoire ;
- Délibération à huis clos ; les résultats sont communiqués à l'élève et/ou à sa famille dans un cadre d'échange constructif.

Résultats :

- Attribution d'un diplôme (CEM, CEC, CET) pour les élèves ayant validé l'ensemble des unités de valeur du cycle ;
- Mentions possibles : Très bien, Bien, Assez bien, Sans mention.

5.5 – L'évaluation dans les parcours non diplômants

Les élèves inscrits dans un **parcours personnalisé** ou un **parcours d'apprentissage collectif** font également l'objet d'un suivi régulier. Ils reçoivent des **bilans semestriels** et peuvent obtenir des **attestations de suivi**.

Ces évaluations prennent en compte :

- L'assiduité et l'implication dans la pratique collective ;
- Les progrès techniques et expressifs ;
- L'engagement dans les projets artistiques de l'établissement.

5.6 – Cas particuliers et accompagnement

Le conservatoire s'efforce de garantir **l'équité de traitement entre les élèves**, en adaptant les modalités d'évaluation aux besoins particuliers (troubles d'apprentissage, situations de handicap, reprise d'étude, etc.). Toute demande de dérogation doit être adressée par écrit à la direction.

En cas d'échec à un examen de fin de cycle, une **année complémentaire** peut être proposée, ou un **projet de réorientation** construit avec l'élève et sa famille.

6. La place des pratiques collectives et scéniques

La **pratique collective** constitue un **pilier fondamental** de la formation artistique au conservatoire de Goussainville. Elle permet de développer le sens de l'écoute, l'engagement, le travail d'équipe, la conscience de soi et des autres, la dimension sociale et sensible de la pratique artistique.

Dans l'esprit du SNOP 2023, elle est à la fois **outil pédagogique, espace d'expérimentation artistique et levier d'inclusion culturelle**.

6.1 – Une pratique collective obligatoire, progressive et adaptée

La participation à une ou plusieurs pratiques collectives est **obligatoire dans tous les parcours diplômants** à partir du Cycle 1 (généralement dès la 3^e année).

Les ensembles sont constitués selon les disciplines, les niveaux et les projets :

- **Ensembles instrumentaux** : orchestres à cordes, harmonies, ensembles de guitares, percussions, musiques actuelles, etc.
- **Chœurs et ateliers vocaux** : chœur d'enfants, chœur de chambre, maîtrise vocale, ensemble lyrique.

- **Ateliers de danse** : atelier chorégraphique, projets collectifs.
- **Ateliers de théâtre** : atelier clown, masques, marionnettes, projets de création collective.
- **Ateliers arts plastiques collectifs** : scénographie, exposition, fresque collaborative...

Dans les **parcours non diplômants**, une **pratique collective hebdomadaire** reste **fortement recommandée**, voire intégrée au contrat pédagogique.

6.2 – Des scènes pédagogiques tout au long de l’année

La pratique artistique s’épanouit pleinement lorsqu’elle s’inscrit dans un **rapport à la scène, au public, à l’espace partagé**. Le conservatoire propose de nombreuses occasions pour les élèves de **présenter leur travail** dans des contextes adaptés à leur niveau et à leurs objectifs :

Dispositifs réguliers :

- **Auditions de classe** : valorisation du travail mené avec un professeur ;
- **Scènes ouvertes** : espaces libres d’expression, toutes disciplines confondues ;
- **Concerts, spectacles ou expositions de fin d’année** : moments fédérateurs, transversaux ;
- **Projets interclasses ou interdisciplinaires** : création collective, restitution publique.

Actions territoriales :

- **Auditions "hors les murs"** (concerts, spectacles): interventions dans les écoles, médiathèques, salles municipales ou associatives ;
- **Cartes blanches** : Présentations personnelles d’élèves de cycle 2 ou 3 ;
- **Participations à des événements de la ville** : festivals, commémorations, inaugurations, résidences artistiques...

6.3 – Une école du spectateur : voir pour mieux faire

Le développement artistique d’un élève passe aussi par l’**expérience sensible du spectacle vivant**, du regard critique, de la curiosité pour d’autres esthétiques.

C’est pourquoi chaque élève est invité à assister à un minimum de **2 à 3 représentations par an**, choisies dans :

- La programmation du conservatoire,
- Les saisons culturelles de la ville ou de partenaires,
- Les spectacles en lien avec son propre apprentissage.

Des **temps d’échange** sont organisés autour de ces sorties : présentations d’œuvres, rencontres avec des artistes, ateliers préparatoires, retours collectifs...

6.4 – Valorisation des pratiques collectives dans le cursus

Les pratiques collectives sont pleinement intégrées dans l’évaluation des élèves :

- Participation prise en compte dans les **bilans pédagogiques semestriels** ;
- Validation obligatoire de **modules collectifs** pour l'obtention des diplômes ;
- Appréciation de l'implication, de l'assiduité et de l'évolution au sein du groupe.

En cas de pratique d'une **seconde discipline**, une **pratique collective complémentaire** peut être demandée pour chaque champ artistique concerné.

6.5 – Objectifs pédagogiques des pratiques collectives

Les pratiques collectives permettent de :

- S'inscrire dans un projet commun et apprendre à coopérer ;
- Explorer des **répertoires variés** : du classique aux musiques actuelles, de la danse contemporaine au théâtre de rue, etc. ;
- Développer une **autonomie dans un cadre partagé** (lecture, interprétation, improvisation, écoute) ;
- Préparer des restitutions et se confronter à la scène dans des conditions pédagogiques bienveillantes.

7. Inclusion, diversité et égalité des chances

Le Conservatoire de Goussainville affirme son rôle d'acteur de la **démocratisation culturelle** et de **l'équité sociale**. Il se donne pour mission de garantir à toutes et à tous l'accès à une formation artistique de qualité, quels que soient l'âge, l'origine sociale, le parcours de vie ou les éventuelles difficultés rencontrées.

L'établissement place **l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances** au cœur de son projet, dans le respect des principes du **service public de la culture**.

7.1 – Un accès élargi à tous les publics

Le conservatoire accueille :

- Des enfants dès l'âge de 4 ans dans des parcours d'éveil adaptés,
- Des adolescents, qu'ils soient débutants ou déjà engagés dans une pratique artistique,
- Des adultes et des seniors, dans des parcours diplômants, personnalisés ou collectifs,
- Des publics éloignés de la pratique artistique, grâce à des actions hors les murs,
- Des élèves en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques, avec une attention particulière à l'accessibilité des enseignements.

L'équipe pédagogique est formée ou sensibilisée aux enjeux d'accueil, d'adaptation et de diversité des profils.

7.2 – Adaptation des parcours et pédagogies différenciées

Le conservatoire s'attache à construire **des parcours souples, évolutifs et individualisés**, capables de s'ajuster :

- Aux rythmes d'apprentissage de chaque élève,
- À la situation sociale ou familiale,
- Aux contraintes de mobilité, de santé ou de scolarité.

L'objectif est de **ne laisser personne à l'écart**. Des **aménagements pédagogiques** peuvent être mis en place (contenus, horaires, modalités d'évaluation) après échange entre la famille, les enseignants et la direction.

7.3 – Tarification solidaire et aides à la scolarité

La commune de Goussainville veille à garantir une **politique tarifaire juste et équitable**, fondée sur le quotient familial ou les ressources des familles.

Des **exonérations, réductions ou aides spécifiques** peuvent être accordées dans certains cas :

- Familles nombreuses,
- Éloignement social ou économique,
- Partenariats avec des structures sociales, éducatives ou médico-sociales.

L'objectif est de **lever les freins financiers** à la pratique artistique.

7.4 – Projets d'inclusion culturelle et territoriale

Le conservatoire développe chaque année des **projets d'éducation artistique et culturelle (EAC)** en partenariat avec les établissements scolaires, les structures périscolaires, les centres sociaux, les associations ou les services municipaux.

Ces actions visent à :

- Permettre à chaque enfant et jeune du territoire de **rencontrer, pratiquer et connaître** les arts,
- Décloisonner les lieux de transmission artistique,
- Renforcer le **lien entre le conservatoire et son territoire**,
- Créer des passerelles entre initiation, formation structurée et pratique amateur.

7.5 – Une culture de la bienveillance et de la prévention

Le conservatoire est un **lieu d'écoute, de respect mutuel et de protection**. L'équipe éducative veille au **bien-être des élèves**, à la **lutte contre toute forme de discrimination ou de harcèlement**, et au **respect de la parole de chacun**.

Des référents peuvent être désignés en cas de difficulté ou de situation particulière (violences, isolement, mal-être, etc.), et la direction s'engage à **accompagner les familles de manière confidentielle et réactive**.

8. L'ancrage territorial et les partenariats

Le Conservatoire de Goussainville se définit non seulement comme un lieu de formation artistique, mais aussi comme **un acteur culturel de proximité**, au service des habitants, des structures locales et du développement territorial.

Dans l'esprit du **SNOP 2023**, le conservatoire développe une pédagogie **ouverte sur la cité**, engagée dans des **logiques de coopération**, de **transversalité** et de **partage des ressources**. Il contribue ainsi à la vitalité artistique, sociale et éducative de la ville et de ses environs.

8.1 – Une présence dans la vie culturelle locale

Le conservatoire prend part activement à la **saison culturelle de la Ville de Goussainville** et à de nombreux temps forts de la vie locale :

- Fêtes citoyennes, festivals, expositions, concerts en plein air, inaugurations...
- Interventions dans les écoles, bibliothèques, équipements de quartier ou maisons de retraite, établissements dédiés au handicap ;
- Participation aux projets commémoratifs, solidaires ou interculturels.

Ces actions favorisent une **visibilité du travail des élèves** dans l'espace public, valorisent l'implication des familles et renforcent le **sentiment d'appartenance au territoire**.

8.2 – Des partenariats éducatifs et sociaux

Le conservatoire développe des coopérations régulières avec :

- Les **établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées) dans le cadre des parcours EAC et des projets pédagogiques transversaux ;
- Les **structures sociales, médicales ou médico-sociales**, avec des dispositifs d'inclusion ou de médiation artistique ;
- Le **secteur jeunesse**, dans le cadre de résidences, d'ateliers participatifs ou de projets culturels de territoire.

Ces partenariats permettent de **diversifier les publics**, d'enrichir les pratiques pédagogiques et de faire du conservatoire un **lieu ressource** au service des acteurs éducatifs et sociaux.

8.3 – Une ouverture aux réseaux professionnels

Le conservatoire s'inscrit dans une dynamique de coopération avec :

- Les **autres établissements d'enseignement artistique** du territoire intercommunal ou régional (notamment dans le cadre d'épreuves communes ou de mutualisation d'actions pédagogiques) ;
- Les **structures culturelles professionnelles** (compagnies en résidence, artistes invités, scènes partenaires) ;
- Les **réseaux institutionnels** (DRAC, Département, Académie, collectivités, associations d'enseignants...).

Cette ouverture permet de :

- Développer des **projets d'envergure**,
- Faciliter l'**insertion dans les études supérieures** ou les parcours professionnels,
- Valoriser l'expertise pédagogique du conservatoire au-delà de la commune.

8.4 – Résidences d'artistes et projets partagés

Le conservatoire accueille régulièrement des **artistes en résidence** qui viennent nourrir les parcours pédagogiques des élèves :

- Créations partagées,
- Ateliers de transmission,
- Master classes ou conférences,
- Restitutions publiques.

Ces résidences favorisent la rencontre directe avec le monde artistique professionnel, stimulent la curiosité des élèves et enrichissent la vie culturelle de Goussainville.

9. Suivi de la scolarité

Le suivi de la scolarité constitue un **levier essentiel de réussite et d'épanouissement** pour les élèves. Il permet d'assurer la **cohérence pédagogique du parcours**, de favoriser la **communication entre les acteurs éducatifs** (enseignants, familles, direction) et de garantir un accompagnement individualisé dans la durée.

9.1 – Outils de suivi

a) Carte d'élève

Remise lors de l'inscription, elle atteste du statut de l'élève au sein du conservatoire. Elle donne accès aux salles de cours, aux répétitions et aux événements organisés par l'établissement, ainsi qu'à la gratuité ou aux tarifs réduits pour certaines manifestations culturelles.

b) Cahier de liaison

Il constitue l'un des principaux outils de communication entre l'équipe pédagogique, les familles et l'administration. Il contient :

- Les informations liées aux cours (absences, modifications horaires...),
- Les convocations à des projets, répétitions,
- Les observations ou recommandations pédagogiques.

Il doit être consulté et signé régulièrement par les familles.

c) Dossier pédagogique de l'élève

Conservé par l'établissement, il contient :

- Le parcours de l'élève (inscriptions, changements, cycles...),
- Les évaluations et bilans pédagogiques successifs,
- Le répertoire travaillé, les participations aux projets collectifs,
- Les éléments d'assiduité, de comportement, d'évolution artistique.

Il est accessible aux enseignants et à la direction pour accompagner l'élève dans son cheminement.

9.2 – Engagements de l'élève et de sa famille

L'inscription au conservatoire implique le respect des engagements suivants :

- **Assiduité** aux cours, répétitions, ateliers et restitutions ;
- **Ponctualité**, respect des plannings et du matériel ;
- **Respect des plannings et du matériel**
- **Travail personnel régulier**, selon les conseils des enseignants ;
- **Participation active** aux projets pédagogiques et artistiques ;
- **Respect des personnes et des règles de vie collective.**

L'assiduité fait l'objet d'un suivi rigoureux. Des absences répétées, non justifiées, peuvent entraîner un entretien avec la direction, voire une réévaluation du maintien dans le cursus.

9.3 – Relations avec les familles

La relation avec les familles repose sur la **transparence, l'écoute et la co-construction**. Le conservatoire encourage :

- Les échanges réguliers entre enseignants et parents (notamment pour les élèves mineurs),
- La participation aux **réunions d'information** ou **rencontres pédagogiques**,
- La **prise en compte des préoccupations familiales**, dans la mesure du possible (emploi du temps, suivi d'élève à besoins spécifiques...).

9.4 – Communication institutionnelle

Le conservatoire informe régulièrement les élèves et les familles par :

- Affichage dans le hall d'accueil ou dans les départements,
- Diffusion d'informations par courriel ou via un espace numérique (si disponible),
- Utilisation du cahier de liaison pour les informations essentielles.

Un **livret d'accueil** et une **charte de l'élève** peuvent également être remis en début d'année pour préciser les droits et devoirs de chacun.

9.5 – Règlement des absences et des retards

Toute absence doit être **signalée au secrétariat** dès que possible et **justifiée par écrit** dans le cahier de liaison ou par courriel. Trois absences injustifiées consécutives ou répétées peuvent entraîner une **alerte pédagogique**.

Les retards fréquents nuisent au bon déroulement des cours et sont également suivis par les enseignants. En cas de difficultés particulières (santé, organisation familiale, démotivation...), il est essentiel de **contacter rapidement l'équipe pédagogique ou la direction**, afin de chercher des solutions adaptées.